

Conditions générales 2025-2026

ARTICLE 0 : GENERALITÉS

Calendrier et congés

1er semestre : du 1er septembre 2025 au 31 janvier 2026

- Vacances d'automne : du 13 au 25 octobre 2025
- Immaculée Conception : lundi 8 décembre 2025
- Vacances de Noël : du 22 décembre 2025 au 3 janvier 2026

2e semestre : du 2 février au 3 juillet 2026

- Vacances de Carnaval : du 16 au 21 février 2026
- Congé après spectacles et vacances de Pâques : du 30 mars au 18 avril 2026
- Ascension : jeudi 14 et vendredi 15 mai 2026
- Pentecôte : lundi 25 mai 2026
- Fête-Dieu : jeudi 4 et vendredi 5 juin 2026

Spectacles

Un spectacle est organisé une fois par an. Tous les cours indiqués d'une étoile sur [l'horaire hebdomadaire](#) y prennent part.

- Répétitions au duplex : semaine du 16 au 20 mars 2026 (le jour habituel du/des cours suivi-s, détails à venir)
- Répétition à Podium : 26 ou 27 mars 2026 (détails à venir)
- Spectacles : 28 et/ou 29 mars 2026 (détails à venir)

Du 16 au 27 mars 2026, les cours de danse concernés par le spectacle seront remplacés par les répétitions. Les cours de bien-être parallèles, notamment ceux suivis par les parents, seront réorganisés pour convenir au plus grand nombre.

Coordonnées personnelles

Un groupe WhatsApp sera créé pour chaque cours hebdomadaire, rendant le numéro de téléphone du parent ou de l'élève adolescent-e/adulte visible aux autres membres du groupe. Les coordonnées personnelles de l'élève pourront être partagées avec d'autres parents/élèves du/des cours suivi-s pour faciliter, par exemple, le covoiturage.

ARTICLE 1 : INSCRIPTION AUX COURS ET FACTURATION

Danse et/ou bien-être : l'abonnement annuel

- L'inscription se fait en ligne pour l'année scolaire complète.
- Les élèves doivent se réinscrire chaque année.
- Aucune démission formelle n'est requise, mais un mot au/à la professeur-e concerné-e est apprécié.
- Les élèves inscrit-e-s en cours d'année bénéficient d'un tarif proportionnel au nombre de semaines restantes, avec un maximum de CHF 20.- de frais administratifs.
- Les factures sont envoyées par e-mail au/à la représentant-e légal-e ou à l'élève majeur-e selon ces délais de paiement :
 - **1er semestre : 30 septembre 2025**
 - **2e semestre : 28 février 2026**
- Frais d'inscription : Tout-e nouvel-le élève contractant un abonnement annuel s'acquitte d'un montant unique de CHF 50.- au moment de la première inscription. Ce montant inclut la remise d'un t-shirt ou d'un pull aux couleurs du duplex. Un supplément de CHF 20.- est demandé si l'élève souhaite choisir un pull.

Bien-être et/ou workshop du samedi matin : la carte à cases / cours à l'unité

- L'inscription et le paiement se font via l'application « Momoyoga ».
- L'élève doit s'inscrire aux cours souhaités au moins 24 heures à l'avance pour faciliter l'organisation du/de la professeur-e.

Cours isolés / particuliers / travail spécifique

- L'inscription/la demande se fait via justine@duplex-danse.ch au moins 2 jours ouvrables avant le(s) cours.
 - Le paiement s'effectue en une fois sur place par TWINT avant le cours, en présence du/de la professeur-e ou par facture si annoncé suffisamment tôt.
- Tout retard de paiement peut entraîner des frais de rappel.

ARTICLE 2 : ABSENCES PONCTUELLES OU PROLONGÉES

- Toute absence ponctuelle doit être justifiée auprès du/de la professeur-e concerné-e par SMS ou WhatsApp.
- Chaque cours manqué ou coïncidant avec un jour férié peut être remplacé par un autre cours dans un délai de deux semaines, (après demande préalable par e-mail si cela concerne un-e autre professeur-e).
- Les absences prolongées justifiées par un certificat médical donnent droit à un bon équivalent au nombre de cours manqués. Ce bon, établi lors du retour de l'élève, est valable deux ans pour tous les cours hebdomadaires organisés par le duplex, pour l'élève et/ou un-e membre de sa famille.

ARTICLE 3 : TENUES

- Les élèves doivent porter les tenues spécifiées sur le site internet : www.duplex-danse.ch/tenue
- Veuillez inscrire le prénom et le nom de l'élève sur les gourdes, demi-pointes et étiquettes des justaucorps.
- Le justaucorps étant similaire à un maillot de bain, les sous-vêtements ne sont pas nécessaires et sont interdits lors des spectacles.
- Pour les spectacles et autres représentations, les costumes/tenues sont inclus dans les frais annuels. Cependant, le duplex danse Sàrl se réserve le droit de demander aux élèves de porter certains éléments de leur tenue de danse habituelle et/ou des vêtements basiques tels que pantalon, haut, chaussettes ou collants noirs ou blancs.

ARTICLE 4 : ANNULATION DE COURS / INSCRIPTION

- Le duplex danse Sàrl se réserve le droit d'annuler les cours avec moins de 4 élèves inscrit-e-s, et s'engage à se concerter avec les représentant-e-s légaux/ales (pour les élèves mineur-e-s) ou les élèves majeur-e-s concerné-e-s pour les orienter vers un cours plus adapté.
- L'élève est engagé-e en fonction de l'abonnement ou de la carte à cases choisi-e (abonnement annuel ou carte à cases).
- Une annulation n'est possible qu'en cas de circonstances exceptionnelles telles que grossesse, blessure/maladie de longue durée (justifiée par un certificat médical) ou déménagement.
- Selon la raison de l'annulation, si un report des absences sur un prochain abonnement ou une carte à cases est possible, cette solution sera privilégiée au remboursement.

ARTICLE 5 : ENSEIGNEMENT À DISTANCE

Le duplex danse Sàrl se réserve le droit de dispenser l'ensemble de ses cours par visioconférence en cas de force majeure (absence physique d'un-e professeur-e irremplaçable, quarantaine d'un-e professeur-e en bonne santé ou fermeture des cours en présentiel ordonnée par les autorités compétentes). Toutefois, tout sera mis en œuvre pour maintenir l'enseignement en présentiel. Tout changement en cours d'année scolaire sera communiqué aux élèves par e-mail.

ARTICLE 6 : RESPONSABILITÉ

Chaque participant-e s'entraîne sous sa propre responsabilité. Le duplex danse Sàrl décline toute responsabilité en cas de maladie ou blessure survenues lors d'un cours, stage ou spectacle, ainsi qu'en cas de vol, dommage matériel ou perte survenus dans ses locaux.